



**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2013**

**Délibération n°01-2013
Installation de nouveaux membres du Conseil d'administration**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

L'élargissement de la Communauté d'agglomération Caen la mer à 35 communes le 1^{er} janvier 2013 a conduit à l'élection de nouveaux conseillers communautaires le 11 janvier 2013 et à la désignation le 22 février 2013 des conseillers communautaires susceptibles de siéger au sein du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg. Il convient donc de procéder à l'installation de ces nouveaux membres du Conseil d'administration.

Cette séance est ouverte sous la présidence de Madame Lydia Thieulent, vice-présidente de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

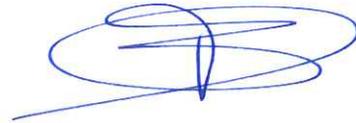
Les 9 membres représentants de la Communauté d'agglomération Caen la mer sont désignés comme suit :

- Mme Geneviève HEUZE
- M. Alain LEPAREUR
- Mme Samia CHEHAB
- Mme Sylviane LEPOITTEVIN
- M. Cyrille LAVILLE
- Mme Jeanne VAUSSY
- M. Jean-François LE QUERLER
- M. Pierre SCHMIT
- M. Raphaël CHAUVOIS

Proposition

En conséquence, les personnalités présentes sont déclarées installées dans leur fonction de membre du Conseil d'administration de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg. Au bénéfice de ces considérations, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau président de l'EPCC par le Conseil d'administration de l'établissement.

Lydia Thieulent
vice-présidente
du conseil d'administration



Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- La transmission en préfecture le
- La publication le
Fait à Caen, le **26 MARS 2013**
La vice-présidente

26 MARS 2013

PREFECTURE DU CALVADOS

26 MARS 2013

COURRIER